



Webinaire Ségur MDV

Référencement Médecine de Ville
sans financement sur Convergence

1er août 2024



Clémentine JUIN

Responsable de missions – TF MDV



Salma ALAMGHARI

Cheffe de projets - Référencement



Thomas GAY

Responsable de projets - Convergence



Armand COLLIN

Responsable de comptes – Accompagnement ENS

Bonnes pratiques de ce webinaire

- Garder son **micro fermé** pendant la présentation ou les interventions pour fluidifier les échanges
- Concernant les **questions** :
 - Elles peuvent être **posées au fil du Webinaire** dans le canal dédié
 - Un temps est consacré aux **réponses en fin de présentation**
 - Celles qui n'auront pas été traitées en direct feront l'objet de **réponses partagées post webinaire** et dans la FAQ ENS
- Le **webinaire sera disponible en replay** et le support de présentation partagé



Sommaire

1. Périmètre & Référentiel MDV SF
2. Parcours de référencement
3. Référencement via Convergence
4. Modalités d'accompagnement
5. Questions / Réponses

Contexte du référencement SF

La réouverture du guichet Médecine de ville vague 1 sans financement est une opportunité ouverte aux éditeurs de logiciel de gestion de cabinet (LGC) d'être référencés Ségur sous réserve de l'éligibilité de la candidature.

Le programme Ségur a pour ambition le partage fluide et sécurisé de données de santé. Initiée en 2021, la première vague du couloir médecine de ville a permis le déploiement de nouveaux usages :



En **2024** : **+7 millions de documents/mois** versés dans MES

Adoption de nouveaux documents : **Volet de synthèse médicale (5,5 millions produits depuis 2023)**

Ces usages sont soutenus par des financements à l'usage avec le Forfait structure de l'Assurance Maladie.

Le périmètre fonctionnel cible reste identique à celui du SONS LGC Vague 1. Les exigences associées ont été revues pour être optimisées :

- **Supprimer les exigences obsolètes**
- **Clarifier certaines exigences**
- **Actualiser certaines exigences ou référentiels**

Le Périmètre de référencement : logiciel de gestion de cabinet

Logiciel de gestion de cabinet médical

Équipant les médecins de ville généralistes ou spécialistes exerçant :

- En cabinet libéral
- En structure d'exercice coordonné (MSP et CDS)

Fonctionnalités minimales couvertes






- ✓ Prise de RDV et agenda ;
- ✓ Dossier patient électronique ;
- ✓ Prescription informatisée des actes et des médicaments ;
- ✓ Tableaux de bord de suivi des patients ;
- ✓ Fonction de courriers et traitement de textes ;
- ✓ Échanges avec les autres professionnels de santé.

Logiciels métier non éligibles

- X Logiciels ou solutions connexes au LGC et liés à une spécificité de l'activité médicale ;
- X Logiciels ou solutions de télémédecine ;
- X Logiciels de comptabilité ;
- X Logiciels de facturation ou gestion financière du cabinet ;
- X Systèmes experts d'aide à la décision ;
- X Systèmes de sauvegarde et archivage des données ;
- X Logiciels ou solutions d'un dispositif médical ou d'un laboratoire pharmaceutique ne couvrant pas le périmètre fonctionnel décrit précédemment ;
- X Logiciels ou téléservices fournis par une institution publique (nationale ou régionale).

Le Périmètre de référencement : les fonctionnalités à implémenter

Voici les **fonctionnalités** devant être implémentées dans les logiciels de type "LGC" :

-  **Intégration de référentiels et services socles** (INS, DMP-Compatibilité, MSSanté, PSC, ApCV, ePrescription unifiée) ;
-  **Intégration des documents et données numériques** reçus de professionnels de santé par MSSanté ou provenant du DMP patient ;
-  **Génération de certains types de documents et données numériques**, en particulier le Volet de Synthèse Médicale (VSM) ;
-  **Envoi de ces documents et données numériques par MSSanté** vers un professionnel de santé ou vers le patient, et leur alimentation dans le DMP du patient ;
-  **Exigences d'ergonomie** répondant aux freins à l'usage identifiés par les médecins utilisateurs de LGC.

Charte de référencement

Ce document présente les modalités de présentation et d’instruction des demandes de référencement

Référentiel d’exigence minimale (REM)

Ce document définit les exigences techniques, fonctionnelles et ergonomiques à respecter pour bénéficier du référencement, ainsi que les scénarios de vérification associés.

1 - Un premier onglet comprend les 139 exigences et scénarios de conformité associés dont 12 spécifiques :

Profil	Nombre d'exigences
Général (obligatoire)	127
Médecin traitant	7
Centre de santé	3
Opérateur Mailiz	1
Stockage des copies de titres d'identité	1

2 – Un deuxième onglet indique la liste des documents Ségur

3 – Un troisième onglet présente les versions minimales des référentiels

Evolutions apportées entre le REM-MDV-LGC-Va1 et le REM actualisé

 **94 exigences conservées**

 **54 évolutions apportées** sur des exigences issues du REM-MDV-LGC-Va1

▶ 14 suppressions **d'exigences obsolètes**

▶ 2 ajouts d'exigences (**seul le profil Centre de Santé est concerné**)

- TBB4 : production d'indicateur
- TBB5 : en lien avec TBB4 traçabilité des échecs

▶ **43 modifications**

- 13 mises à jour d'URL ou de lien
- 6 changements de profil de « général » à « médecin traitant »
- 7 reformulations de l'exigence ou preuve (enjeu de clarification, précision)
- 12 nouvelles formulations (correctifs nécessaires)
- 5 ajouts / remplacements / suppressions d'un groupe de mots

Forfait structure 2024 – les jalons pour un référencement avant fin 2024

RAPPEL : L'ouverture de ce guichet est pérenne.

Les jalons ci-dessous sont indiqués pour garantir un référencement permettant à vos clients de pouvoir bénéficier du **forfait structure 2024** dont un indicateur est d'être équipé d'un LGC référencé Ségur.

29/07/2024



Réouverture du guichet de référencement sans financement SONS

20/09/2024



Fin de la période de dépôt de preuves

30/11/2024



Date limite de réponse aux demandes de compléments de l'ANS

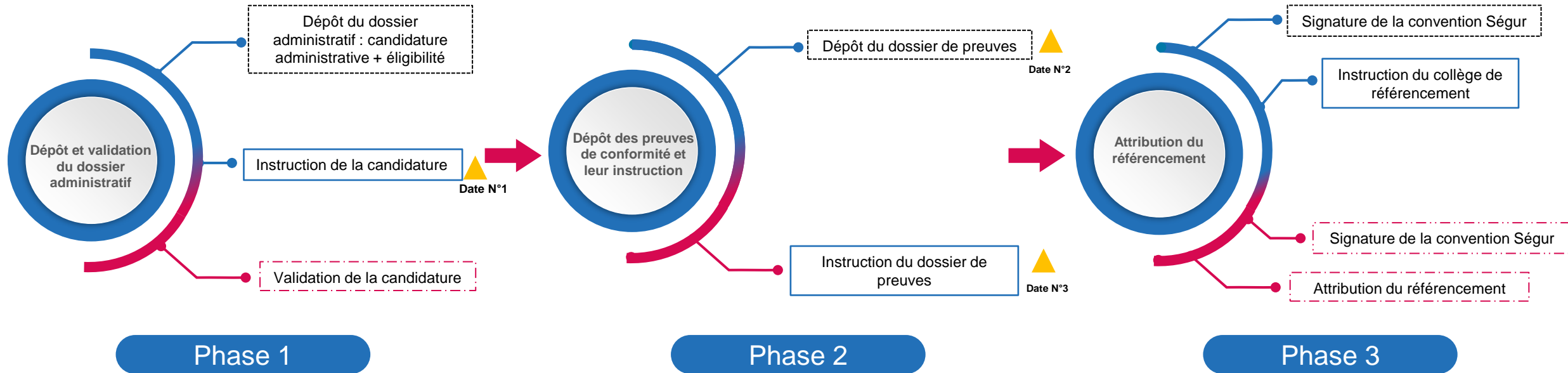


Le parcours de référencement

Parcours de référencement – Vue globale

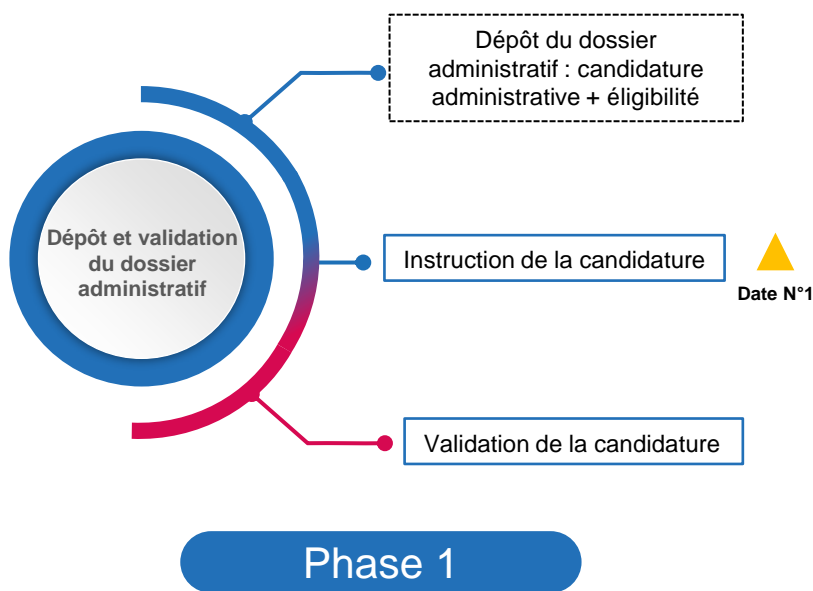
Le processus de référencement Ségur depuis la plateforme en ligne Convergence, se déroule en 3 grandes phases :

- Le dépôt et la validation du dossier administratif
- Le dépôt des preuves de conformité et l’instruction par l’ANS
- L’attribution du référencement



Légende : [Action Editeur] [Action ANS] [Actions ANS + Editeur] ▲ Jalon recommandé

Le dépôt et la validation du dossier administratif



Le **dossier administratif** est composé d'une **candidature administrative** et d'un **formulaire d'éligibilité**.

Ces formulaires ont pour objectif de recueillir les informations relatives à votre solution candidate. La liste des éléments demandés sont listés dans le document " Procédure de référencement sans financement SONS de la vague 1 " publié sur le portail industriel.

Pour accéder à ces formulaires, **une charte de référencement** décrivant le déroulement des étapes clés de la démarche de référencement ainsi que les droits et devoirs de chaque partie prenante (Editeur et ANS) doit être validée en cochant une case pour démarrer sa candidature.

Durant l'analyse du dossier administratif, l'ANS peut vous solliciter via la messagerie de la plateforme Convergence pour toute demande de **complément** sur votre dossier. Votre réactivité vous permettra d'accéder à l'étape de dépôt des preuves dans un délai réduit.

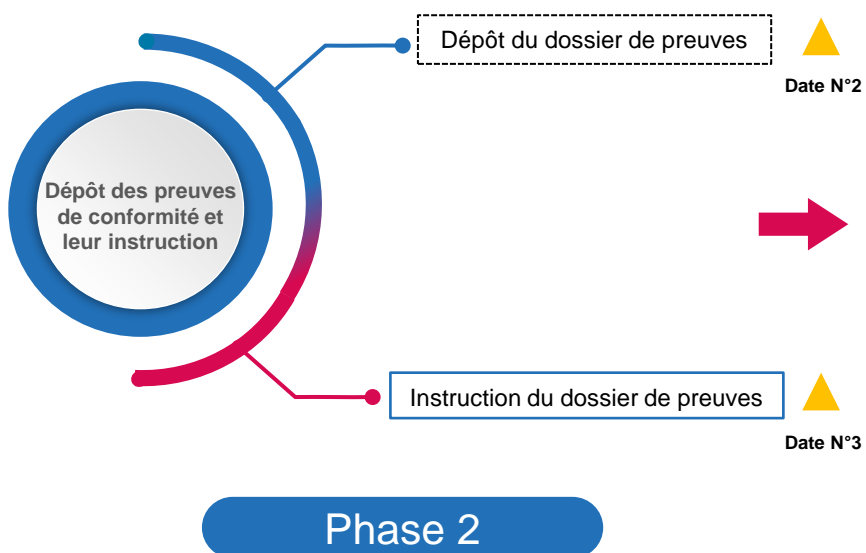


Nouveautés : une aide à la saisie est proposée à l'éditeur pour compléter automatiquement certaines données du formulaire (*renseignées lors de l'inscription à Industriels Santé Connect, le fournisseur d'identité ANS pour les industriels*)



La date 1 correspond à la date limite recommandée à laquelle la candidature administrative et le formulaire d'éligibilité doit avoir été soumis au moins une fois.

Le dépôt des preuves de conformité et l’instruction par l’ANS



Un **dossier complet de preuves** de conformité correspond à un dossier contenant :

- Sur la plateforme Convergence, plusieurs preuves obligatoires vont vous être demandées selon vos profils sélectionnés pour attester de la conformité votre solution logicielle aux exigences (captures d’écrans, vidéos, fichiers, logs, homologations...). Le dépôt des preuves se fait par chapitre selon la catégorisation proposée dans Convergence et indiquée dans le REM.
- Pour chaque homologation à obtenir auprès du CNDA : **l’attestation d’homologation** ou une copie d’écran de son espace personnel CNDA comprenant **le statut de la demande** au moins à « **Pré examen** » et **la date de retour prévisionnelle** afin d’attester de votre dépôt de l’ensemble des preuves nécessaires auprès du CNDA sur ladite homologation.



Nouveautés : Les preuves doivent être déposées **Chapitre par Chapitre**

Si vous êtes concernés par les contraintes liées au forfait structure pour vos clients :

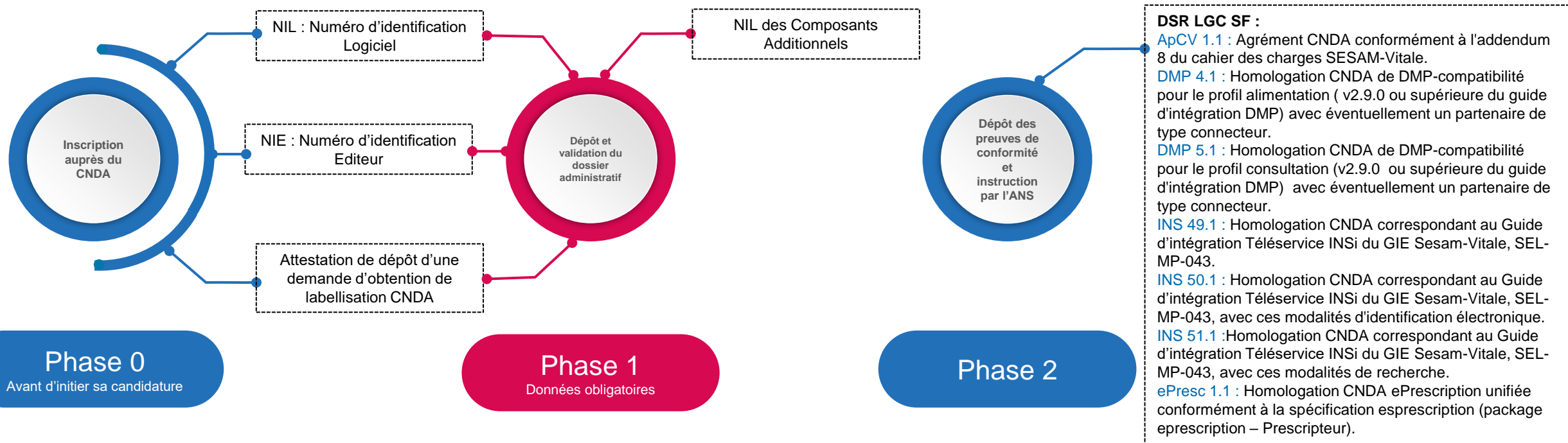
La date 2 correspond à la date limite recommandée à laquelle votre dossier complet de preuves a été soumis au moins une première fois

La date 3 Au-delà de cette date, vos clients ne pourront pas bénéficier du **Forfait structure 2024**



Point d’attention : **Guichet Pérenne** → Le guichet LGC SF restera ouvert de manière permanente. Les dates indiquées ci-dessus ne sont pas bloquantes le long de votre parcours de référencement.

Présentation des éléments à récupérer auprès du CNDA avant et pendant le parcours de référencement

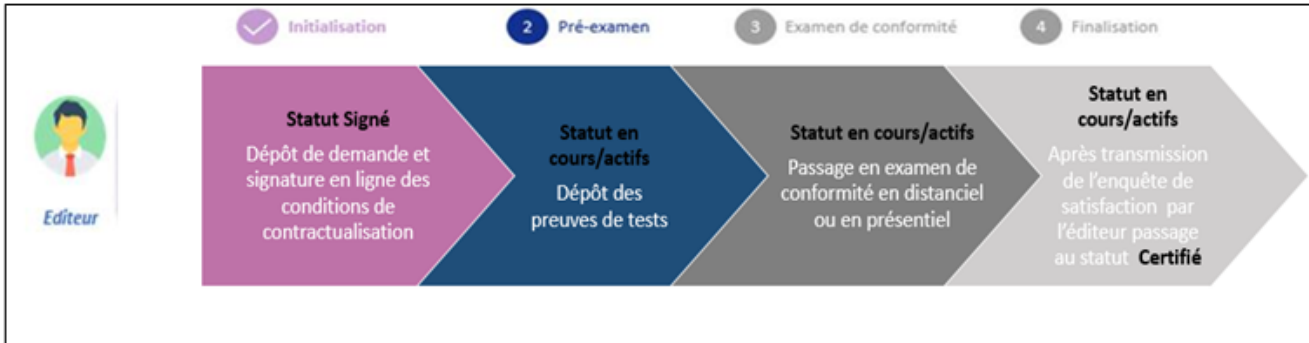


Comment contacter le CNDA :

En Ligne : [Contactez la Gestion Relation Client du CNDA via le formulaire en ligne](#)

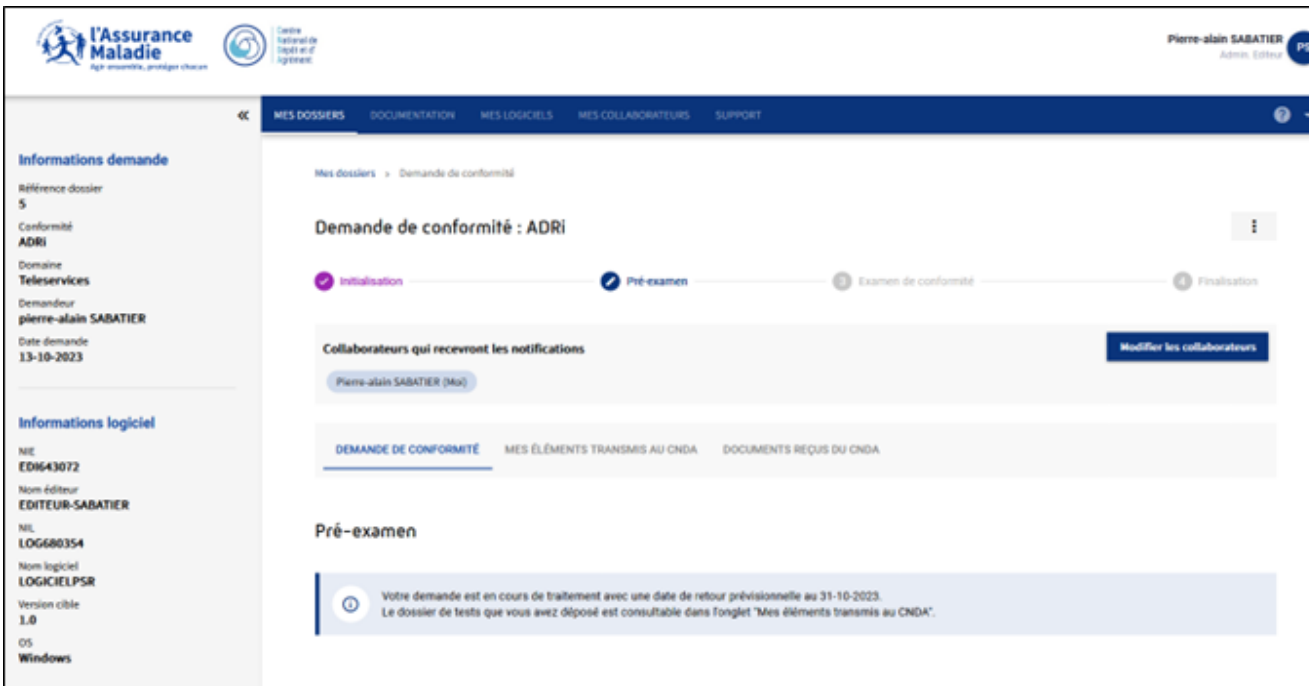
Par mail : [Contactez la Gestion Relation Client du CNDA par mail](#)

Focus Date 2 : Dépôt d'un dossier complet



Les statuts de demande de certification auprès du CNDA sont :

- Initialisation
- **Pré-examen (précisions ci-dessous)**
- Examen de conformité
- Finalisation



The screenshot shows the user interface for an editor. The user is Pierre-alain SABATIER (Admin, Éditeur). The main content area displays a 'Demande de conformité : ADRI' with a progress bar showing the current status as 'Pré-examen'. Below the progress bar, there is a section for 'Collaborateurs qui recevront les notifications' with a button to 'Modifier les collaborateurs'. At the bottom, a message states: 'Votre demande est en cours de traitement avec une date de retour prévisionnelle au 31-10-2023. Le dossier de tests que vous avez déposé est consultable dans l'onglet "Mes éléments transmis au CNDA".'

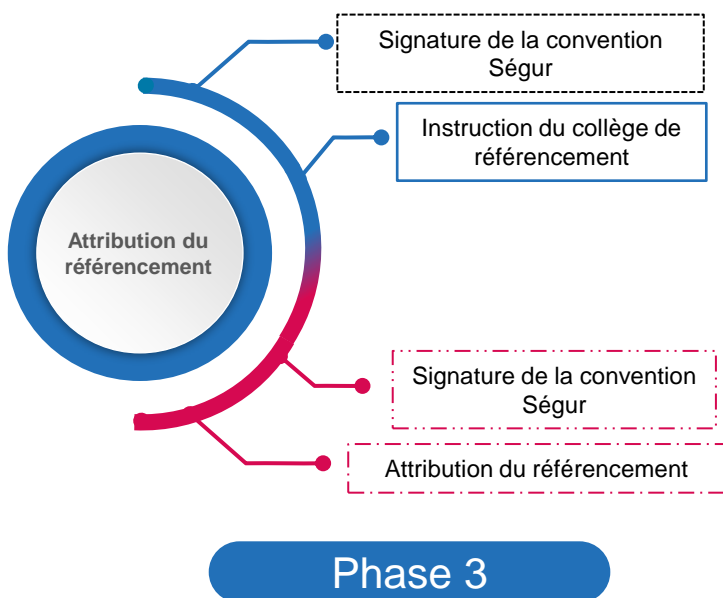
Dans le parcours Editeurs CNDA, « **En cours actif** » indique que votre demande est à l'étape « **Pré-examen** ».

Ce statut est nécessaire pour vous permettre à l'éditeur de déposer un dossier « **réputé complet** » pour le référencement de sa solution à l'ANS.

Une fois que la certification est obtenue, l'éditeur peut soumettre son dossier pour instruction à l'ANS. Il est précisé au Chapitre 4.3 que « seul un dossier contenant l'intégralité des homologations ou certifications du CNDA peut faire l'objet, in fine, d'un référencement par l'ANS ».

En termes de preuves, vous devrez transmettre **une copie d'écran de votre espace personnel** (mettre en visibilité : les Informations logiciel, le statut de la demande au moins à « Pré examen » et la date de retour prévisionnelle)

Attribution du référencement



Une fois **l'ensemble des preuves validées**, l'ANS prépare le projet de **convention de référencement Ségur** et vous le transmet pour **signature électronique**.

Cette convention décrit l'ensemble des **articles** régissant le référencement à respecter durant toute la durée de ce dernier. Pour information, une convention de référencement obtenue dans le cadre de la vague 1 du Ségur reste en vigueur à la suite de l'obtention d'un référencement.

Votre signature est un **prérequis pour la présentation de votre candidature au collège** technique de référencement. Lors de cette assemblée, votre dossier est **examiné par les membres du collège** qui déclarent un des deux statuts suivants :

- **Attribution du référencement** : la version technique de la solution logicielle candidate au référencement est référencée en l'état ;
- **Non attribution du référencement – réserves bloquantes**. La décision de non-attribution du référencement est communiquée ainsi que la ou les raisons expliquant cette décision.

Rappel : Il vous sera toujours possible de redéposer les preuves non-conformes et ce sans contrainte de délai sauf si vous êtes concerné par le forfait structure, auquel cas vous devez les redéposer avant la Date 3.



Nouveautés : La convention de référencement est signée une seule fois après la validation de l'ensemble des preuves par l'ANS



Point d'attention : Bien lire les termes de la convention une fois celle-ci transmise et contre signée par l'ANS. Cette dernière régit vos obligations et, entre autres, celles liées à la communication autour du référencement et de l'utilisation des logos ANS.

Parcours de référencement – Améliorations

La deuxième vague présente des avantages par rapport à la première, se manifestant de diverses manières. Voici quelques-uns de ces avantages :

La soumission des preuves se fera désormais par chapitre

Avantages :

- La soumission des preuves par chapitre complet, et non plus par dépôt de preuve complet, et sans avoir à lister les dépôts effectués dans la messagerie
- Le lancement des analyses (indépendantes) à chaque soumission de chapitre complet
- Un suivi spécifique, avec un statut par chapitre (en analyse, en attente éditeur, ...)

01

Les retours se feront désormais par chapitre mais aussi et surtout par preuve

Avantages :

- Un suivi spécifique, avec un statut par preuve, et donc une bonne visibilité sur l'avancement et le reste-à-faire
- La conservation de l'historique des retours/preuves et des justificatifs fournis pour chaque preuve (archivage des données)

02

Convergence intègre désormais une partie dédiée aux visites

Avantages :

- Davantage d'informations sur les preuves et étapes spécifiques, avec notamment un rappel sur les dates des visites, ...
- La mise à disposition du rapport et du pas-à-pas de visite directement dans la candidature

03

Les étapes correspondent au processus de référencement, avec par exemple, une étape dédiée à la signature de la convention incluse dans le parcours utilisateur Convergence !

Avantages :

- Une adéquation entre le processus et l'outillage, et donc la clarification des différentes étapes à suivre, et surtout la limitation des aller-retours concernant la convention de référencement

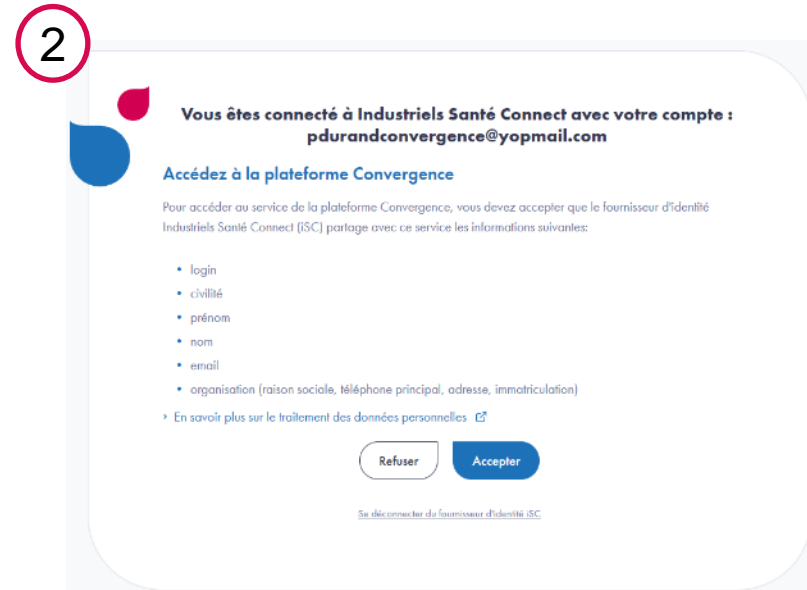
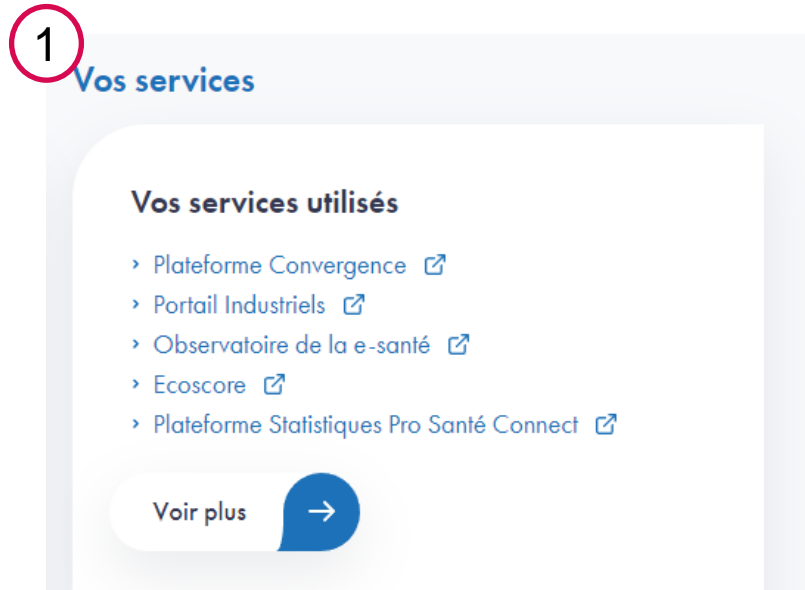
04

La plateforme Convergence

Cas d’usage 1 : Comment accéder à la plateforme Convergence pour candidater ?

Cas 1.1 : J’ai déjà un compte Industriels Santé Connect et peut accéder avec ce compte à la plateforme Convergence

1. Une fois connecté sur le fournisseur d’identité Industriels Santé Connect, cliquer sur « Plateforme Convergence depuis la rubrique des services
2. Accepter le partage des informations du comptes iSC avec la plateforme Convergence pour ensuite accéder à la plateforme Convergence



Cas d’usage 1 : Comment accéder à la plateforme Convergence pour candidater au Ségur ?

Cas 1.2 : Je n’ai pas de compte pour accéder à la plateforme Convergence, je dois me créer un compte sur iSC

[Consulter le guide de création de compte sur iSC](#)

Industriels Santé Connect (ISC)

Inscrivez-vous

* champs obligatoires

Important à savoir

Pour procéder à votre inscription au fournisseur d'identité Industriels Santé Connect (ISC) de l'Agence du Numérique en Santé, veuillez sélectionner le rôle qui correspond à votre statut dans votre entreprise.

Dans le cas où votre statut ne correspond à aucun rôle proposé, nous vous invitons à [contacter notre service support](#).

Votre rôle

Vous êtes *

Mandataire

Nous vous invitons à sélectionner ce rôle si vous êtes le mandataire social de votre entreprise.

Pour vous inscrire au fournisseur d'identité Industriels Santé Connect (ISC), nos services vont procéder à une vérification de votre entreprise et de votre identité en fournissant votre Kbis et votre pièce d'identité. Une fois inscrit, vous aurez la possibilité de créer des comptes pour d'autres utilisateurs de votre entreprise.

Représentant

Nous vous invitons à sélectionner ce rôle si vous n'êtes pas mandataire social mais vous vous considérez comme représentant de votre entreprise.

Pour faire une demande d'inscription, votre entreprise et votre mandataire social doivent préalablement avoir été enregistrés dans nos systèmes. Votre mandataire social pourra ensuite valider votre demande d'inscription.

Salarié

Nous vous invitons à sélectionner ce rôle si vous n'êtes ni mandataire social ni représentant de votre entreprise.

Pour faire une demande d'inscription, votre entreprise et votre mandataire social doivent préalablement avoir été enregistrés dans nos systèmes. Votre mandataire social ou votre représentant pourra ensuite valider votre demande d'inscription.

[Retourner à la page d'accueil](#) Suivant

Cas d'usage 2 : J'étais en cours de référencement sur Wiin.io et avais déposé des preuves sur cet outil

Je dois déposer à nouveau les preuves sur la plateforme Convergence en déposant systématiquement une preuve conforme au référentiel d'exigence.

Les étapes à suivre :

- **Prérequis** : Je crée un nouveau produit sur la plateforme Convergence
 - Je crée un nouveau produit et le rattache à la démarche du parcours Ségur
- **A l'étape 1 « candidature administrative »** :
 - Je peux compléter l'étape candidature administrative sur la base des informations déjà renseignées lors de mon inscription à Industriels Santé Connect
- **A l'étape 2 « éligibilité »** :
 - Je sélectionne les profils qui correspondent au périmètre de la solution que je souhaite référencer avec le profil général qui est pré-coché et grisé
- **A l'étape 3 « dépôt des preuves »** :
 - Je dépose les preuves chapitre par chapitre en fonction des profils sélectionnés en étape 2
 - Les vérificateurs de l'ANS procèdent à une analyse chapitre par chapitre et m'informent de la conformité des preuves déposées
 - Je suis informé du statut donné à chacune des preuves une fois le chapitre analysé

Cas d’usage 3 : Je suis primo accédant sur le Ségur

Les étapes à suivre :

- **Prérequis : Je crée un nouveau produit sur la plateforme Convergence**
 - Je crée un nouveau produit et le rattache à la démarche du parcours Ségur
- **A l’étape 1 « candidature administrative » :**
 - Je peux compléter l’étape candidature administrative sur la base des informations déjà renseignées lors de mon inscription à Industriels Santé Connect
- **A l’étape 2 « éligibilité » :**
 - Je sélectionne les profils qui correspondent au périmètre de la solution que je souhaite référencer avec le profil général qui est pré-coché et grisé
- **A l’étape 3 « dépôt des preuves » :**
 - Je dépose les preuves chapitre par chapitre en fonction des profils sélectionnés en étape 2
 - Les vérificateurs de l’ANS procèdent à une analyse chapitre par chapitre et m’informent de la conformité des preuves déposées
 - Je suis informé du statut donné à chacune des preuves une fois le chapitre analysé

Cas d’usage 4 : Nous sommes plusieurs à compléter la candidature

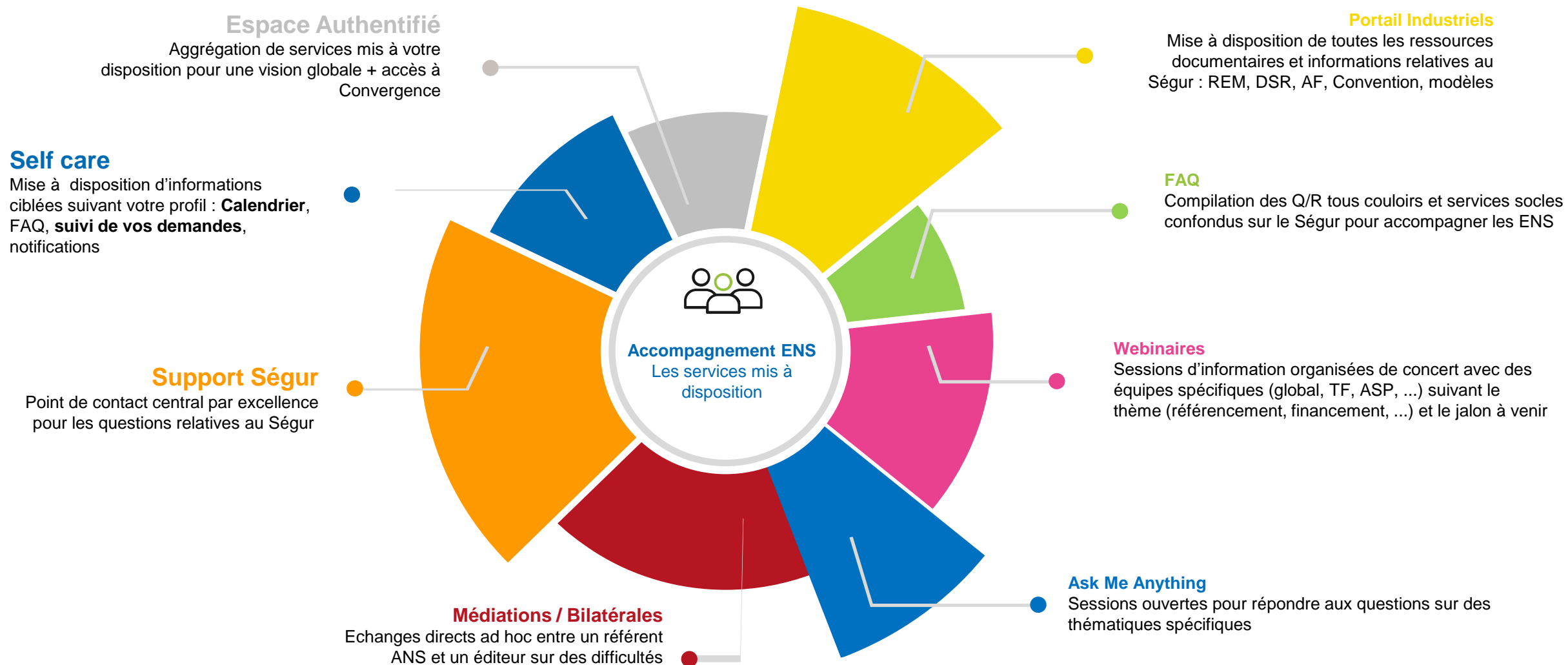
Principes :

- La gestion des droits sur les produits et donc de la candidature se fait par arborescence selon le principe suivant :
 - Le premier utilisateur créé d’autres utilisateurs avec des droits plus ou moins étendus et gère leur permission d’accès au produit et donc à la candidature
 - Ces autres utilisateurs créés peuvent créer à leur tour d’autres utilisateurs et leur donner des permissions plus ou moins étendus pour gérer à leur tour les informations à renseigner dans la candidature
- L’envoi des notifications se fait à tous les utilisateurs rattachés à la candidature avec des notifications par e-mail à tous ces utilisateurs
- Des messages sont générés automatiquement dans la messagerie interne de la plateforme Convergence (demande de modifications d’une étape) redoublés d’une notification par e-mail avec un lien pour accéder à la messagerie



Le dispositif d'accompagnement

Dispositif d'accompagnement des ENS



Les fonctionnalités clés de l'Espace Authentifié



Découvrez le guide !

Gestionnaire
de Compte dédié



Suivi et Historique
des demandes



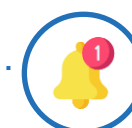
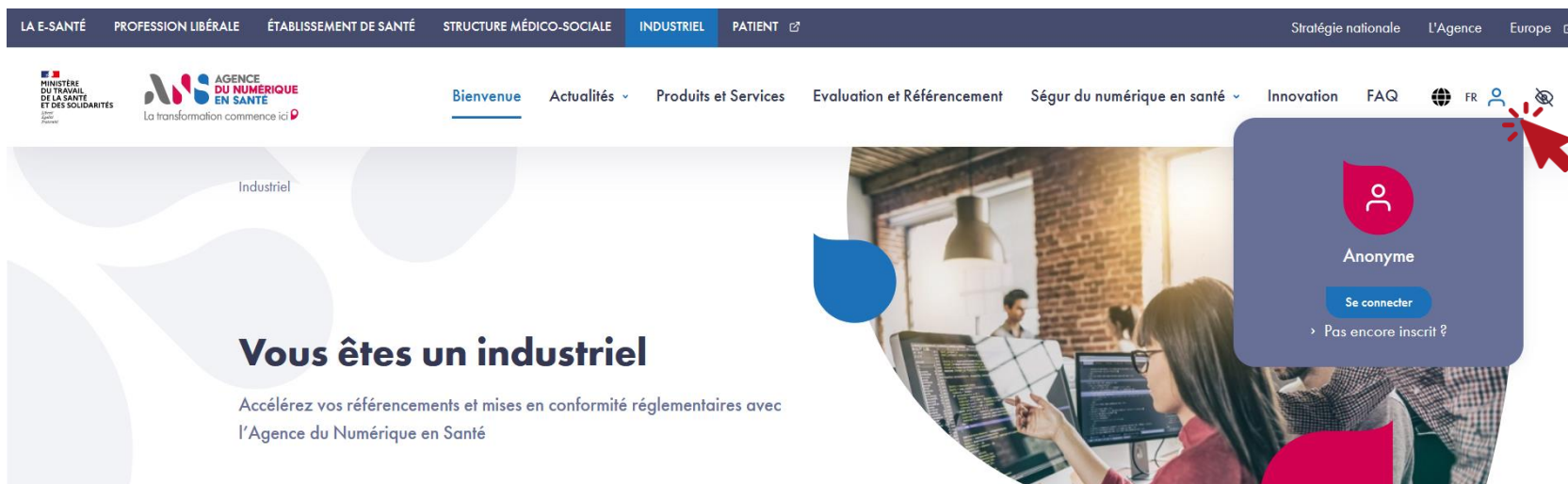
Calendrier



Top FAQ Ségur
(selon profil)



Notifications
personnalisées

The screenshot shows the website's navigation bar with categories: LA E-SANTÉ, PROFESSION LIBÉRALE, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE, **INDUSTRIEL**, and PATIENT. A user profile dropdown menu is open, showing the name 'Anonyme' and a 'Se connecter' button. The main content area features a banner for 'Industriel' with the heading 'Vous êtes un industriel' and a sub-heading 'Accélérez vos référencement et mises en conformité réglementaires avec l'Agence du Numérique en Santé'.

Accès dédié pour
activer l'**API Sesali**



Accès direct à
l'**Observatoire
de la e-santé**



Accès simplifié pour gérer
son **raccordement
Pro Santé Connect**



Tableau de synthèse des
produits de la plateforme
Convergence

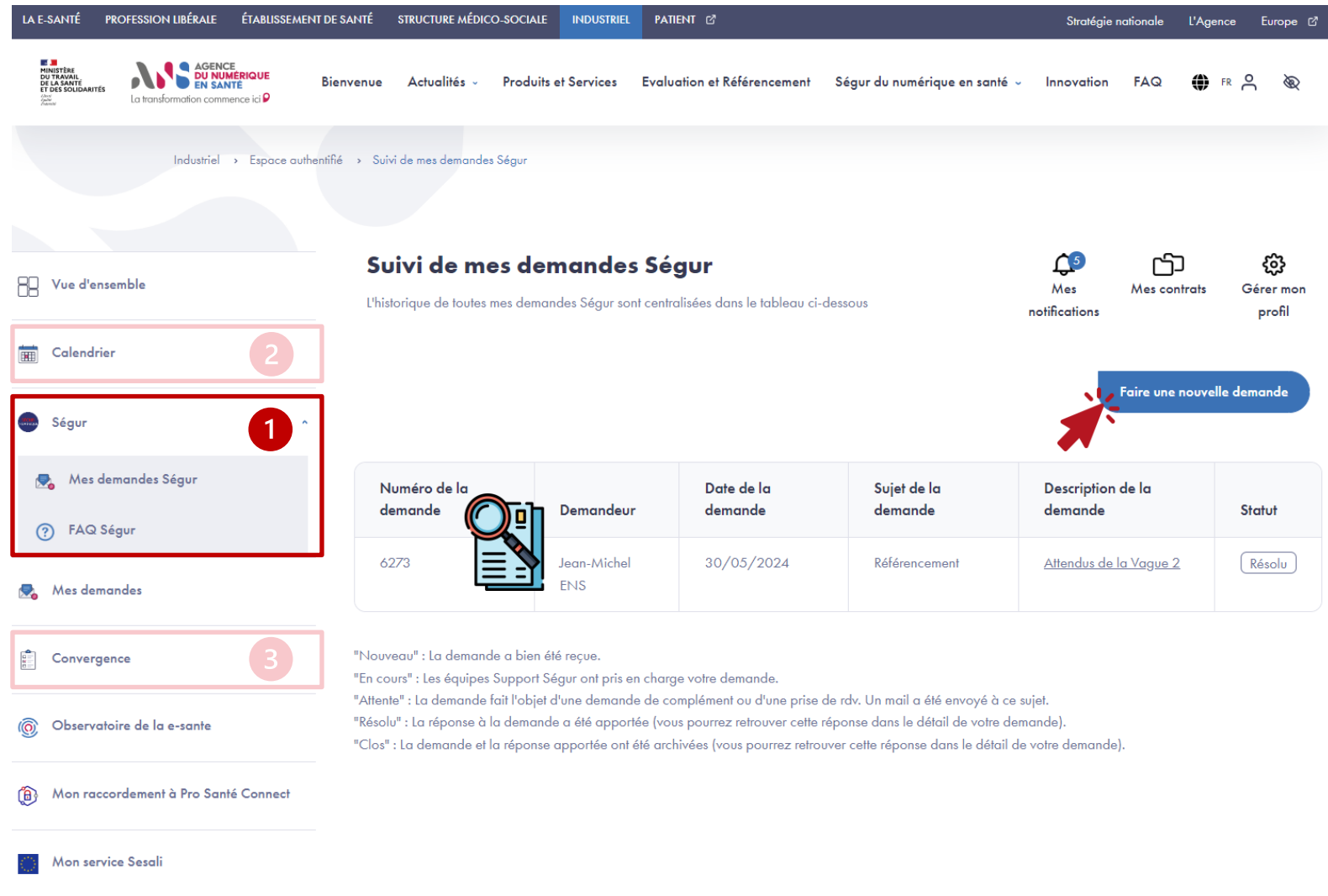


**Vision
globale
Entreprise**



1 Rubrique "Séгур" :

- "Mes demandes Ségur" :
 - Accès au formulaire Support Ségur
 - Suivi des demandes : état d'avancement, lien vers le détail de la demande et la solution apportée une fois le ticket résolu)
- "FAQ Ségur" : sélection de Q/R selon l'actualité Ségur



LA E-SANTÉ PROFESSION LIBÉRALE ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE **INDUSTRIEL** PATIENT

Stratégie nationale L'Agence Europe

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ La transformation commence ici

Bienvenue Actualités Produits et Services Evaluation et Référencement Ségur du numérique en santé Innovation FAQ

Industriel > Espace authentifié > Suivi de mes demandes Ségur

Suivi de mes demandes Ségur

L'historique de toutes mes demandes Ségur sont centralisées dans le tableau ci-dessous

Mes notifications Mes contrats Gérer mon profil

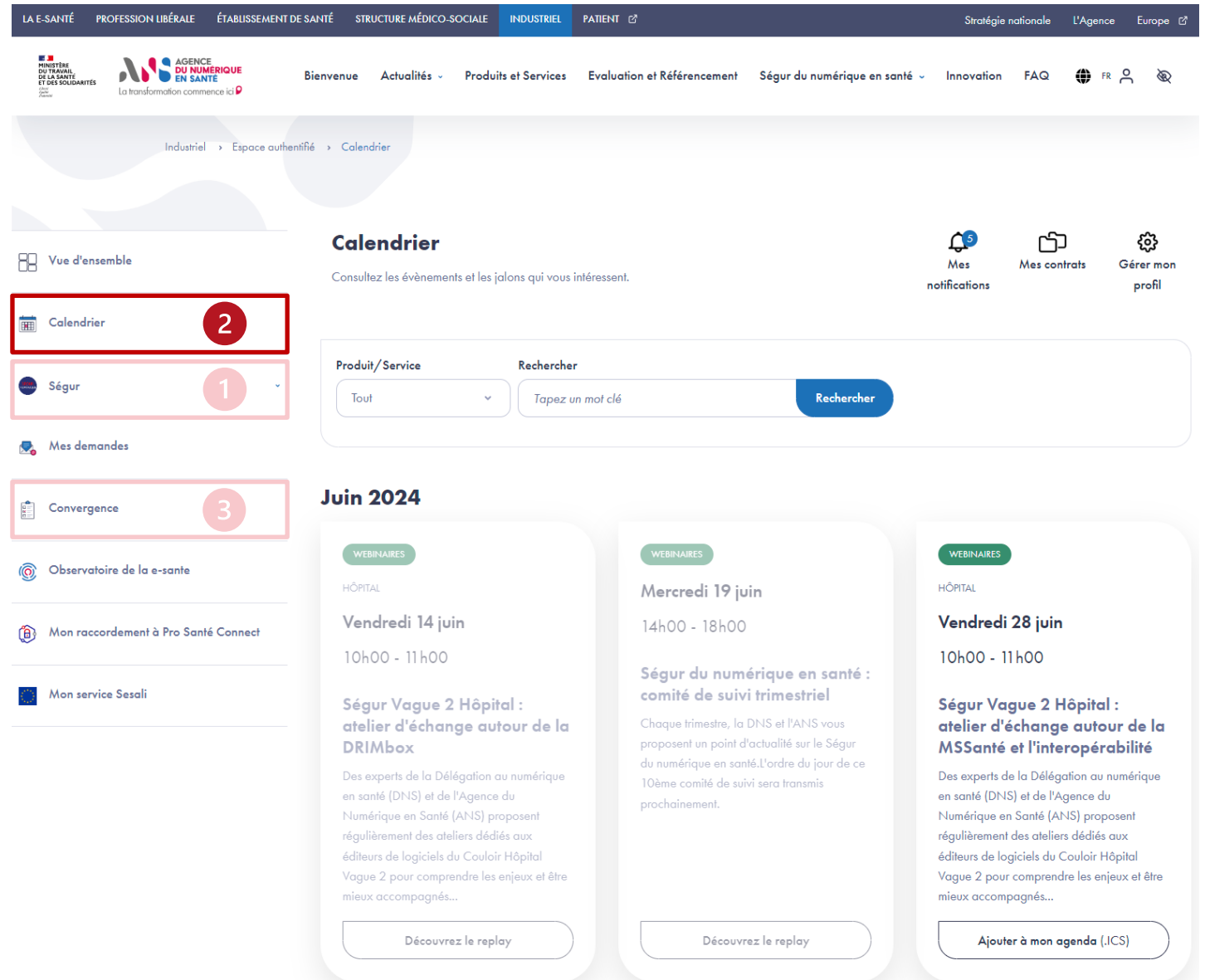
Faire une nouvelle demande

Numéro de la demande	Demandeur	Date de la demande	Sujet de la demande	Description de la demande	Statut
6273	Jean-Michel ENS	30/05/2024	Référencement	Attendus de la Vague 2	Résolu

"Nouveau" : La demande a bien été reçue.
 "En cours" : Les équipes Support Ségur ont pris en charge votre demande.
 "Attente" : La demande fait l'objet d'une demande de complément ou d'une prise de rdv. Un mail a été envoyé à ce sujet.
 "Résolu" : La réponse à la demande a été apportée (vous pourrez retrouver cette réponse dans le détail de votre demande).
 "Clos" : La demande et la réponse apportée ont été archivées (vous pourrez retrouver cette réponse dans le détail de votre demande).

2 Rubrique "Calendrier" :

- Les webinaires, jalons Ségur, évènements sont regroupés dans un calendrier :
 - Accès direct au **Replay** et au **support** (dès qu'ils sont disponibles)
 - Possibilité d'enregistrer dans son agenda personnel les éléments à ne pas manquer



LA E-SANTÉ PROFESSION LIBÉRALE ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE **INDUSTRIEL** PATIENT

Stratégie nationale L'Agence Europe

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ La transformation commence ici

Bienvenue Actualités Produits et Services Evaluation et Référencement Ségur du numérique en santé Innovation FAQ FR

Industriel > Espace authentifié > Calendrier

Vue d'ensemble

Calendrier 2

Ségur 1

Mes demandes

Convergence 3

Observatoire de la e-santé

Mon raccordement à Pro Santé Connect

Mon service Sesali

Calendrier

Consultez les évènements et les jalons qui vous intéressent.

Mes notifications 5 Mes contrats Gérer mon profil

Produit/Service Rechercher

Tout Tapez un mot clé Rechercher

Jun 2024

WEBINAIRES

HÔPITAL

Vendredi 14 juin

10h00 - 11h00

Ségur Vague 2 Hôpital : atelier d'échange autour de la DRIMbox

Des experts de la Délégation au numérique en santé (DNS) et de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) proposent régulièrement des ateliers dédiés aux éditeurs de logiciels du Couloir Hôpital Vague 2 pour comprendre les enjeux et être mieux accompagnés...

Découvrez le replay

WEBINAIRES

HÔPITAL

Mercredi 19 juin

14h00 - 18h00

Ségur du numérique en santé : comité de suivi trimestriel

Chaque trimestre, la DNS et l'ANS vous proposent un point d'actualité sur le Ségur du numérique en santé. L'ordre du jour de ce 10ème comité de suivi sera transmis prochainement.

Découvrez le replay

WEBINAIRES

HÔPITAL

Vendredi 28 juin

10h00 - 11h00

Ségur Vague 2 Hôpital : atelier d'échange autour de la MSSanté et l'interopérabilité

Des experts de la Délégation au numérique en santé (DNS) et de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) proposent régulièrement des ateliers dédiés aux éditeurs de logiciels du Couloir Hôpital Vague 2 pour comprendre les enjeux et être mieux accompagnés...

Ajouter à mon agenda (.ICS)

3 Rubrique "Convergence" :

- **Rapport d'activité** avec les produits enregistrés dans Convergence et le statut des démarches initiées
- Accès direct à la **plateforme Convergence**

Industriel > Espace authentifié > Convergence > Evaluer ma(es) solutions

[Vue d'ensemble](#)

[Calendrier](#) 2

[Ségur](#) 1

[Mes demandes](#)

[Convergence](#) 3

[Observatoire de la e-santé](#)

[Mon raccordement à Pro Santé Connect](#)

[Mon service Sesali](#)

Mon rapport d'activité Convergence

Suivi ici l'état d'avancement de vos démarches sur la plateforme Convergence

[Mes notifications](#) 5

[Mes contrats](#)

[Gérer mon profil](#)

Nom du produit	Ref.	Suivi	Démarche	Statut
TEST PRODUIT 24052023-3 ↗	2665	Mon espace santé	Référencement avec échange de données ↗	En cours
test produit 22052024 ↗	2518	Doctrine du Numérique en Santé	Téléconsultation ↗	À compléter
test produit 22052024 ↗	2518	Mon espace santé	Référencement sans échange de données ↗	En cours
test produit 22052024 ↗	2518	Mon espace santé	Référencement avec échange de données ↗	Terminé
test produit 22052024 ↗	2518	Certification de conformité des dispositifs médicaux numériques	Ligne générique ↗	À compléter

Voir la liste de vos produits [↗](#)

Voir votre tableau de bord [↗](#)

Réponses aux Questions

Parcours de Référence MDV sans financement



M E R C I